

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE:

Numéro BAJ : 2016/026499

Section - Division : 1 - 14
Date de la demande : 13/10/2016
Numéro R.G. :
Avocat: Me

Monsieur LABORIE André
2, Rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,
Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,
Vu l'empêchement du président du bureau d'aide juridictionnelle

Le vice-président statuant le 24/10/2016 sur la demande présentée le 13/10/2016 par :

Monsieur LABORIE André
2, Rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : **assistance d'une partie civile pour une instruction correctionnelle JI (Code procédure 938)**

Contre :

devant TGI DE TOULOUSE.
Retient un revenu mensuel de : 524Euros
Prend en considération les éléments suivants : RSA

CONSTATE :
que le demandeur bénéficie du RSA

EN CONSÉQUENCE :
Accorde l'**aide juridictionnelle totale** pour la procédure ci-dessus à compter de l'acte suivant : demande d'AJ
et jusqu'à l'acte ci-après : exécution.
Dit que l'avocat chargé d'assister le bénéficiaire sera désigné par le Bâtonnier de Toulouse.

LE SECRÉTAIRE 

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
Le Greffier

LE VICE-PRÉSIDENT

Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 31555 /00 1 / 2016/026499 Date décision : 24/10/2016 Type de décision : **Première décision**
Avocat : Provision versée par le client : **Euros**
Type de procédure : AJ Code procédure : 938 Décision : **AJ totale**
Objet :
Affaire : Monsieur LABORIE André C/ N° Rôle :